

## LA PISCINE ET L'ÉLECTRICITÉ

### Une cohabitation à éviter

Votre Service de la Sécurité incendie est soucieux de la sécurité de ses citoyens et citoyennes. Comme les fils électriques aériens qui passent au-dessus ou à proximité de la piscine représentent un risque bien réel d'électrocution, permettez-nous de vous suggérer quelques petits conseils sur ce sujet.

- Installez la piscine loin des lignes électriques: l'eau étant un excellent conducteur d'électricité, vous éviterez ainsi d'être exposé à un grave danger, advenant la rupture d'un conducteur situé à proximité d'une piscine.
- Faites bien attention lors de l'utilisation d'accessoires à long manche, afin que le manche ne touche aucun fil sous tension.
- Apprenez aux enfants les règles de sécurité concernant les appareils électriques qui se trouvent près de l'eau. Rappelez-leur qu'il est important de ne pas toucher à un appareil électrique lorsqu'on est en contact avec une surface mouillée ou humide, comme les alentours de la piscine.
- Aux abords de la piscine, utilisez uniquement un poste de radio ou de télévision fonctionnant à piles. Si un appareil électrique est utilisé à l'extérieur, assurez-vous que la prise est munie d'un **disjoncteur de fuite à la terre**.
- Le chlore est un désinfectant abondamment utilisé au Québec, dans les piscines publiques et privées. Il s'agit toutefois d'un produit considéré comme dangereux. Il est donc important de l'entreposer dans un endroit hors de portée des enfants et à l'abri de l'humidité, pour prévenir tout risque de suffocation, lors de sa manipulation.
- L'entreposage, dans un endroit sécuritaire, de tous vos produits dangereux et d'entretien à la maison, est de mise à l'année, pour éviter un regrettable accident.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de la Sécurité incendie de Blainville au 450 434-5206, poste 5140.

**Prévention ignorée. Sinistre journée! ■**



## SÉCURITÉ SUR LE RÉSEAU CYCLABLE

### Message aux cyclistes

Dernièrement, plusieurs utilisateurs du réseau cyclable se sont plaints du comportement de certains cyclistes qui manquent de civisme en insultant les piétons, les patineurs ou d'autres cyclistes croisés sur leur chemin.

Saviez-vous que depuis le mois d'avril 2008, une trentaine d'accidents impliquant un vélo et un véhicule ont été répertoriés et que, dans près de 70 % des cas, il s'agit de négligence de la part du cycliste?

C'est pourquoi nous demandons aux cyclistes de rester courtois et de respecter les règles sur nos routes ainsi que sur le réseau cyclable.

Enfin, sachez que notre règlement municipal, qui dicte les règles à observer sur le réseau cyclable, permet aux piétons, aux personnes pratiquant un sport à roulettes, ainsi qu'à celles conduisant une bicyclette électrique, d'y circuler.

Sur ce, profitez du beau temps pour vous livrer à votre activité préférée et souvenez-vous que la piste cyclable n'est pas une piste de course!

Bon été! ■



Stéphane Giguère

Agent à la prévention et aux relations communautaires

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### Le Service de la Sécurité incendie remporte un prix



À l'avant: Marie-Claude Maheu, inspectrice à la CSST, Isabelle Lauzon, secrétaire au SSIB et Katia Lamarche, chef de division aux ressources humaines – SST (santé et sécurité au travail) et membre patronal du comité SST. À l'arrière: Maxime Gendron, directeur adjoint du SSIB, Jean Beauchemin, Chef aux opérations du SSIB et membre patronal du comité SST, Marcel Beaudoin, pompier et membre syndical du comité SST. Sébastien Caya, chef de division aux opérations du SSIB et Michel Chouinard, directeur du SSIB. (absent sur la photo, Benoit Desjardins, pompier et membre du comité SST).

Le 10 juin dernier, le Service de la Sécurité incendie de Blainville (SSIB) a été récompensé lors du volet régional des Prix innovation en santé et sécurité au travail pour son système de manutention pour piscine portative qui prévient les lésions musculo-squelettiques. L'ancien système utilisé par la municipalité, qui devait être manipulé avec difficulté par trois pompiers, présentait des risques de blessures au dos.

Suite à de nombreuses recherches et démarches effectuées au sein de la municipalité par le Comité santé et sécurité au travail-pompiers, la collaboration de la partie patronale et syndicale et le Service des travaux publics, il a été proposé d'installer des rouleaux semblables à ceux utilisés dans les marchés d'alimentation.

Cette première participation au concours permet de faire connaître à tous les services d'incendie du Québec une réalisation peu coûteuse qui contribue à protéger la santé et la sécurité des pompiers. De plus, la Ville de Blainville et son Service de la Sécurité incendie sont maintenant en lice pour la finale nationale qui aura lieu à Québec au printemps 2011! ■

**Pour plus d'information, consultez le:** [www.csst.qc.ca/prixinnovation](http://www.csst.qc.ca/prixinnovation).